

**COMMISSION PARITAIRE NATIONALE  
EMPLOI FORMATION DES SOCIÉTÉS  
COOPÉRATIVES D'HLM**

---

**Procès-verbal de la réunion du 8 juin 2015**

La Commission Paritaire Nationale s'est réunie au 15 rue Chateaubriand, Paris 8<sup>ème</sup>, le 8 juin 2015

**Étaient présents :**

Collège employeurs : M. Gilbert BAUX (La Maison Ardennaise)  
M. Loris DE ZORZI (AXANIS)  
M. François HERBIN (Logimanche)  
Mme Isabelle ROUDIL (Fédération des coopératives d'Hlm)

Collège salariés : M. Alain BOUABDALLAH (FNCCB-CFDT)  
Mme Solange MEON (FNCCB-CFDT)  
M. Paul MICHAUX (SNP Coop.-UNSA)  
Mme Jocelyne SYLVA-MENDY (SNUHAB-CFE-CGC)  
M. Jean-Jacques BAGHDIKIAN (FO)  
Mme Monique VERGNES (CGT)  
M. Pascal ROBIN (CGT)

Secrétariat : Le secrétariat est assuré par Mme Laurence Denis-Retaillaud

**Étaient absents ou excusés :**

Étaient absents ou excusés : M. BRESSOT (FO) ; Mme Monique CHAZAL (SNUHAB-CFE-CGC) ; M. JANSSENS (SNP Coop- UNSA) ; M. Laurent KOLHER (Habitat de l'III) ; M. Pascal MASSON (SCP Habitation Familiale) ; M. Jean BROCAIL (SCP Cléome) ;

---

**1) Approbation du procès-verbal de la CPNEF du 7 avril 2015**

Le procès-verbal de la CPNEF du 7 avril 2015 est adopté à l'unanimité.

**2) Avenant numéro 15 à la CCN sur la structure de la rémunération des minimas.**

L'avenant est remis en séance et est ouvert à la signature le jour même. La date de fermeture de signature de l'avenant est dans un mois, soit le 8 juillet au soir.

**3) Annexe IV de la convention collective nationale du personnel des sociétés coopératives d'HLM**

Le collège employeur propose des minimas par filière allant de E1 à E2 pour la filière nettoyage/entretien ; de M1 à M5 pour la filière maintenance/travaux et de G1 à G2 pour la filière gardiennage. Il n'y a pas de corrélation entre la classification des administratifs et la classification du personnel d'entretien et de gardiennage.

Le collège salarié manifeste son incompréhension devant la proposition du collège employeur qui entraîne une double classification alors que leur idée, qu'il considérait

partagée par le collège employeur, était d'aboutir à une classification unique en intégrant les emplois du personnel d'entretien et de gardiennage.

Pour sa part, le collège employeur manifeste la même incompréhension, pour ce dernier, il était acquis que les emplois d'entretien et de gardiennage, de par leur spécificité, méritaient une classification spécifique. Le travail réalisé avec le cabinet Bouteille ayant permis de classer ces emplois en trois filières, il semble cohérent au collège employeur de proposer une classification reprenant ces trois mêmes filières.

Les collèges constatent l'existence d'un malentendu depuis le début des négociations sur les classifications. Dans ce contexte, il est convenu de fixer une nouvelle réunion de CPNEF le 8 juillet et de consacrer la séance du 4 septembre à l'annexe IV.

#### **4) Formation professionnelle**

Les documents remis en séance sont détaillés par Isabelle Roudil.

Le tableau sur le compte de groupe fait apparaître trois ensembles : les actions formations proposées par ARECOOP, les budgets alloués aux coopératives de plus de 10 salariés, et la demande d'aide financière de 1500 € par coopérative. La répartition de la collecte en 3 budgets différents a pour objectif, dans un contexte de pénurie, de répondre au mieux, aux différents besoins des coopératives.

Il est cependant convenu qu'un bilan des consommations et des besoins serait réalisé fin juin afin d'ajuster au mieux les besoins aux moyens financiers disponibles à partir de septembre prochain.

La lettre d'Uniformation du 22 mai 2015 à l'attention des membres des CPNEF des branches est discutée au sujet du dispositif de professionnalisation. L'attention se porte sur le fait que 55% de l'enveloppe de la période de professionnalisation ont été consommés en mai 2015. Par ailleurs, à propos des périodes de professionnalisation il appartient à chaque branche de décider des modalités de prise en charge. Renseignements pris auprès d'Uniformation, il apparaît que la branche propose à l'OPCA qui décidera lors d'un conseil d'administration. L'OPCA Uniformation suggère un montant de 12€ de l'heure comme pour les OPH.

Par ailleurs, il est remis en séance le courrier de la branche des OPHS (Organisations Professionnelles de l'Habitat Social) qui prévoit, quant à elle, un forfait de 20€ de l'heure.

M. BAGHDIKIAN comprend cette proposition mais compte tenu de la décision du conseil d'administration d'UNIFORMATION de porter à 12 € de l'heure la période de professionnalisation, il doit se rapprocher de sa fédération. Il apportera une réponse à la fédération des coopératives "HLM" au plus tard mercredi 10 juin 2015.

De même, Solange Meon précise qu'elle prendra l'avis de sa fédération et la transmettra ensuite à la Fédération.

La branche des Coopératives des HLM propose 18€ de l'heure. Il est convenu qu'Isabelle Roudil prépare un courrier à l'attention d'Uniformation pour les informer de cette proposition.

Les organisations syndicales recevront les accords et les avenants relatifs à la formation dans la branche des Coopératives.

## 5) Questions diverses

Une discussion s'engage sur les modalités de remboursements des frais des membres du collège salarié. Le barème des remboursements des frais de repas leur sera adressé.

## 6) Calendrier des prochaines CNPEF

Les prochaines réunions prévues sont les suivantes :

- Le 8 juillet : formation professionnelle : présentation du bilan et discussion sur les orientations de la formation professionnelle au sein des branches.
  - o Réunion du collège salarié
    - de 9h30 à 12h30 : formation professionnelle
    - 11h30 : présentation au collège salarié des résultats de l'enquête sur les modes de financement des actions de formation par Isabelle Roudil
  - o Réunion du collège employeur 12h30 à 14h :
  - o 14h à 16h30 : CPNEF sur le nouveau projet de formation pour la branche et sur l'utilisation de la cotisation conventionnelle .
- Le 4 septembre : annexe IV
  - o 10h à 14h : collège salarié
  - o 12h à 14h : collège employeur
  - o 14h à 16h30 : CPNEF
- Le 4 décembre : NAO
  - o 9h30 à 11h : collège salarié
  - o 10h à 11h : collège employeur
  - o 11h à 16h30 : CPN et CPNEF (en fonction de l'ordre du jour)

La Secrétaire,

Laurence Denis-Retaillaud



La présidente de séance,

Mme Jocelyne Sylva-Mendy

